

Recommandation 254 de l'Assemblée de l'UEO sur la sécurité et la Méditerranée (Paris, 20 juin 1974)

Légende: Le 20 juin 1974, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 254 sur les problèmes de sécurité qui se posent dans l'ensemble de la Méditerranée. L'Assemblée, convaincue que la défense européenne ne peut avoir une autre base que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), que ce soit en Méditerranée ou ailleurs, recommande au Conseil de l'UEO d'insister pour que les dispositions de défense de l'Alliance atlantique en Méditerranée soient améliorées, mettant en exergue le rôle que la France peut jouer en Méditerranée occidentale.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°254 sur la sécurité et la Méditerranée (Paris, cinquième séance, 20 juin 1974)" dans Actes officiels: Vingtième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1974, p. 46.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_254_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_la_securite_et_la_mediterranee_paris_20_juin_1974-fr-978bf82a-2369-4655-a3f2-828d6cfc81a3.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 254
sur la sécurité et la Méditerranée

L'Assemblée,

Déplorant la reprise des hostilités au Proche et au Moyen-Orient en 1973 et exprimant sa sympathie à toutes les populations concernées ;

Considérant qu'il convient que l'Europe fasse connaître son point de vue et fasse entendre sa voix par l'intermédiaire de la Communauté européenne, et souscrivant, par conséquent, au communiqué publié le 13 octobre par les neuf gouvernements et à la résolution adoptée le 17 octobre 1973 par le Parlement européen ;

Donnant son adhésion pleine et entière aux Résolutions 338, 339 et 340 du Conseil de sécurité ;

Rappelant le paragraphe 8 de sa Recommandation n° 227 ;

Inquiète des conséquences stratégiques que pourrait avoir l'intervention de l'Union Soviétique au Moyen-Orient ;

Ayant étudié les problèmes de sécurité qui se posent dans l'ensemble de la Méditerranée, et en particulier, l'attitude des pays riverains de la Méditerranée occidentale, et espérant que, le moment venu, l'Espagne pourra être associée à la défense de l'Europe ;

Accueillant avec satisfaction à cet égard le pas décisif sur la voie de la démocratie fait par le Portugal ;

Convaincue néanmoins que la défense européenne ne peut avoir une autre base que l'O.T.A.N., que ce soit en Méditerranée ou ailleurs,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter instamment les gouvernements membres :

1. A demander la création d'une capacité d'observation par satellite des Nations Unies placée sous l'autorité du Secrétaire général ;
2. A veiller à ce que l'étude approfondie à laquelle se livre actuellement l'O.T.A.N., en ce qui concerne les enseignements que l'organisation pourrait tirer du déroulement et de l'issue du conflit du Moyen-Orient, traite d'une manière approfondie de l'utilisation des missiles antichars et antiaériens ainsi que des satellites d'observation ; des conclusions que l'on peut en tirer pour l'équipement des forces de l'O.T.A.N. ; et de la dévalorisation de la notion d'avertissement politique en cas d'imminence d'un conflit ;
3. A demander à tous les pays de l'U.E.O. qui sont en mesure de déployer des forces navales dans l'Océan Indien de s'accorder des droits d'accès réciproques à toutes les bases disponibles et de coordonner leurs plans de telle sorte que le nombre global des unités navales maintenues par les pays de l'O.T.A.N. dans cette zone soit proportionnel à celui des unités soviétiques ;
4. A faire les représentations appropriées pour que la Convention de Montreux de 1936 soit dûment respectée et, notamment, pour que des porte-avions ne franchissent pas les Détroits turcs ;
5. A insister pour que les dispositions de défense de l'O.T.A.N. en Méditerranée soient améliorées, notamment en demandant que la France reprenne son ancienne responsabilité de commandement en Méditerranée occidentale et en transformant l'actuelle « Force sur appel » en une force navale permanente de la Méditerranée, par le biais d'une importante contribution européenne et d'un financement international dans les conditions appropriées.